

174399 - L'échange de SMS avec des femmes dans un cadre professionnel ou pour des affaires personnelles

question

Comment juger l'échange de SMS entre personnes des deux sexes ? J'exerce dans une organisation un travail qui nécessite des échanges avec des sœurs. Les sœurs et les frères (en islam) doivent faire le même travail et ont besoin de rester en contact pour se faciliter la tâche et pour concevoir des programmes et cérémonies religieuses islamiques destinés à la jeunesse de notre société ici, aux Etats Unis d'Amérique. A notre époque, la technologie de communication la plus appropriée reste les SMS. C'est le moyen qu'utilise un large segment des gens car il est permanent et rapide.

Comment juger l'échange de SMS avec des sœurs (musulmanes pratiquantes) dans le cadre du travail au sein de l'organisation? Que dire des messages personnels? Puissé-je transmettre le même message à tout le monde pour rendre l'échange meilleur (afin de permettre à plus d'un de participer au dialogue) aussi bien dans les échanges à caractère personnel que dans ceux professionnels ? Où se trouve la ligne de démarcation? J'espère une clarification des critères, des restrictions et des dispositions particulières applicables aux échanges entre les deux sexes dans ce domaine particulier.

la réponse favorite

Louanges à Allah

Il n'y a aucun mal à ce

que les membres du personnel d'une organisation échangent des SMS pourvu que cela s'inscrive dans un cadre professionnel et organisationnel.

Quant aux messages

privés échangés par des personnes des deux sexes, on les interdit en principe compte tenu des dégâts pouvant en résulter comme l'admiration, l'attachement

sentimental, entre autres conséquences. Si les messages sont envoyés à tout le monde, il n'y a aucun mal à les échanger à cause de l'absence des dégâts (susmentionnés).

Voir pour davantage

d'informations la réponse donnée à la question n°

[26890](#) et la réponse donnée à la question n°

[34841](#).

Allah le sait mieux.